



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du mercredi 12 septembre 2018

19h30

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Ordre du jour :

1. 03-2018-74 — Désignation du secrétaire de séance.
2. Communications diverses.
3. 03-2018-75 — Approbation du PV du 18 juin 2018.
4. 03-2018-76 - Ajouts de vœux séance tenante.
5. 2018 DEVE 133 — Dénomination « jardin Arnaud BELTRAME » attribuée au nouvel espace vert situé 2, rue des Minimes (3^e).

- 6.** 03-2018-78 — Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 3^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- 7.** 2018 DDCT 49 — Subventions Fonds du Maire du 3^e arrondissement (29 400 euros) à huit associations et un organisme.
- 8.** 2018 DVD 62 — Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO.
- 9.** 2018 DLH 238 — Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.
- 10.** 2018 DDCT 130 — États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019.
- 11.** 2018 DDCT 131 — États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019.
- 12.** 2018 DDCT 132 — Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.
- 13.** 2018 DAC 73 — Subvention et convention (40 000 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3^e).
- 14.** 2018 DAC 186 — Subventions (240 000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.
- 15.** 2018 DAC 562 — Subvention (10 000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animation du 3^e arrondissement.
- 16.** 2018 DVD 79 — Budget Participatif d'arrondissement « Rue aux Enfants ». Rue des Coutures St Gervais (3^e). Subvention à l'Association Sportive et Culturelle de l'École des Quatre Fils.
- 17.** 2018 DJS 30 — Subventions (127 600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e).

18. 2018 DAE 69 — Budget Participatif — Subventions (369 500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.
19. 2018 DLH 175 — Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP.
20. 2018 DFPE 52 — Subventions (3 827 829 euros), avenants n° 2 et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11^e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.
21. 2018 DFPE 134 — Subvention (219 305 euros) et avenants n° 2 à l'association Les Petits du Canard (3^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.
22. V03-2018-97 — Vœu ouverture du jardin des Archives nationales pendant la durée des travaux.
23. V03-2018-98 — Vœu retrait des terrasses Cosmo Coltrane.
24. V03-2018-99 — Vélos fantômes.
25. V3-2018-100 — Vœu relatif à la nouvelle dénomination du Centre de Santé Au Maire Volta — Yvonne Pouzin.

*

* *

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM – Benoîte LARDY – Gauthier CARON-THIBAUT – Quentin PICQUENOT – Sylviane TROPPER – Laurence GOLDGRAB – Marie-Laure HAREL – Benoît SOLÈS – Laurence HUGUES – Nicole BISMUTH-LE CORRE – Eric HARSTRICH – Michèle MARGUERON – Mme PIECHAUD – Christophe TELLOU – Sandrina MARTINS

Absents ayant donné pouvoir :

Benjamin DJIANE a donné pouvoir à Pierre AIDENBAUM ;
Yves PESCHET a donné pouvoir à Benoîte LARDY ;
Christine FREY a donné pouvoir à Gauthier CARON- THIBAUT.

La séance est ouverte.

1. 03-2018-74 — Désignation du secrétaire de séance.

Pierre AIDENBAUM invite l'assemblée à passer au Conseil d'arrondissement, celui-ci étant chargé. Comme pour le CICA qui a précédé le Conseil d'Arrondissement, le quorum est atteint. La séance est donc ouverte. Il y a 28 délibérations pour ce Conseil d'arrondissement. Il propose de désigner comme secrétaire de séance M. Quentin PICQUENOT.

2. Communications diverses.

Pierre AIDENBAUM en l'absence d'Yves PESCHET, il souhaite dire quelques mots sur la rentrée scolaire. Dans le 3^e arrondissement, une visite a été faite avec Yves PESCHET de tous les établissements la première semaine de la rentrée. Cette rentrée se déroule dans de bonnes conditions. Pour mémoire, l'arrondissement accueille 690 enfants en maternelles (6 écoles, 28 classes avec une moyenne de 25 enfants par classe), et 1150 enfants en élémentaires (6 écoles 49 classes avec une moyenne de 23 élèves par classe). Le 3^e arrondissement et l'ensemble de Paris sont confrontés à une baisse de la fréquentation scolaire due à la perte de population familiale. À cette rentrée, il était prévu depuis déjà deux rentrées scolaires que l'Académie ne pouvait plus maintenir l'ouverture de la maternelle Brantôme (deux classes, une à 17 et une autre à 14 enfants). Naturellement, à la demande du rectorat, la fermeture a été acceptée et les enfants ont été réaffectés dans les différentes écoles autour du quartier de l'Horloge, rue Saint-Martin et rue Chapon. De nouveaux directeurs et directrices ont pris poste dans l'arrondissement. M. AIDENBAUM note une moyenne d'enfants par classe assez basse par rapport à beaucoup d'autres établissements dans Paris ; il s'en réjouit. Il souhaite que cette baisse démographique s'arrête. Il semblerait qu'il y ait encore une ou deux mauvaises années, mais ceci est un autre débat. Il se tient à disposition de l'assemblée si elle a des questions et propose de reprendre ce débat avec M. PESCHET. Pour cette rentrée 2018, c'est 90 enfants en moins dans l'arrondissement (37 en maternelles, 57 en élémentaires). Secondement, il note que la caserne des Minimes est en pleine restructuration. Les travaux avancent bien, et c'est un projet très important pour l'arrondissement. Fin 2019, 70 logements seront livrés, dont 43 ou 46 qui seront des logements de 3, 4 et 5 pièces, soit des logements familiaux. Trois autres programmes de logement dans l'arrondissement sont en cours rue de la Corderie. Le 3^e vient de finaliser l'achat d'un immeuble après 3 ans (immeuble de La Poste de la rue de Saint-Ange) contenant 30 logements. Tout cela a été très lent, les discussions avec La Poste n'ont pas été faciles, mais la RIVP a conclu l'achat juste avant les vacances. Cet immeuble est entièrement vide et va permettre d'augmenter le nombre de logements sociaux et intermédiaires après des travaux à *minima*. C'est une volonté. Le problème des classes moyennes se pose beaucoup à Paris. Au niveau de la Caserne des Minimes, trois dates à retenir : ce samedi 15 septembre de 9h00 à 15h00 à l'occasion des journées du patrimoine ; il a été obtenu, avec ELOGI (qui est en charge des travaux de la Caserne) que lors des journées du patrimoine, l'intérieur du bâtiment soit ouvert. Le jeudi 20 septembre à 11h00 se tiendra la pose de la première pierre avec différents partenaires (Mairie du 3^e, ELOGI...) et la Maire de Paris. L'entrée est libre. Enfin, vendredi 21 septembre à 19h00 à la Mairie se tiendra une

réunion d'information sur la Caserne des Minimes ; puisque les choses ont bien avancé, la Mairie sera en mesure de donner des informations plus précises puisque le projet est désormais finalisé. Enfin, dans le cadre du regroupement des arrondissements 1, 2, 3 et 4, les études continuent et la Maire de Paris a décidé de demander aux habitants de ces arrondissements deux questions : premièrement, quel était leur choix pour la Mairie centrale entre la Mairie du 3^e et du 4 — les Mairies des 1^{er} et 2^e arrondissements étant exclues, puisque trop petites. Les électeurs inscrits sur liste électorale de ces arrondissements vont recevoir une explication de la réforme et un bulletin de vote dans leur boîte aux lettres très prochainement. Les habitants seront également consultés sur le nom qui sera donné à ce secteur. Ce sera une originalité à Paris puisque l'arrondissement englobera quatre arrondissements, étant entendu que chaque habitant, notamment du 3^e, conservera son code postal (75 003) comme pour les autres arrondissements. Toutefois, administrativement, il faudra donner un nom au secteur. Quatre ou cinq noms ont été choisis ; une consultation avait été lancée sur Internet et avait reçu plus de 200 propositions. Une commission s'est réunie et a fait le tri sur des noms très fantaisistes. Les habitants auront donc le choix pour nommer ce futur arrondissement (Paris Centre, Paris 1-2-3-4, Cœur de Paris...). Il y aura un premier vote par enveloppe T à renvoyer les délais ainsi que les 13 et 14 octobre de 9h00 à 18h00, un vote physique à la Mairie d'arrondissement (valable dans les quatre arrondissements). À cet effet, le vote se fera comme pour une élection « normale » avec un bureau de vote, des accesseurs, un président de bureau de vote. M. AIDENBAUM souhaite que les élus soient disponibles pour se relayer en tant que présidents du bureau de vote par tranches de 2 ou 3 heures, et que les autres soient accesseurs. Les votes en Mairie se feront sur la liste électorale, comme pour n'importe quel scrutin qui sera clôt à 18h0 et sécurisé, comme pour tous les scrutins. Il y aura centralisation des urnes et le dépouillement sera fait le mardi 16 octobre entre 8h00 et 8h30 à l'Hôtel de Ville (réponses faites par courrier ainsi que bulletins des urnes). Les agents seront présents pour assurer le dépouillement. Parmi les autres informations, M. AIDENBAUM souhaite dire que la Mairie a reçu au mois de juillet une nouvelle concernant les travaux très importants des Archives nationales qui vont durer trois ans. Certains bâtiments sont en mauvais état et pas occupés, ils seront donc rénovés pour être occupés, notamment par le ministère de la Culture puisque le bâtiment lui appartient. De nouveaux services du Ministère de la Culture vont être décentralisés ou centralisés dans le 3^e arrondissement dans ces bâtiments, soit environ 300 fonctionnaires du Ministère de la Culture. Cela demande des travaux de restructuration très importants (mise en condition de sécurité...). La mauvaise nouvelle est que le jardin des Archives nationales serait fermé pendant la durée des travaux. Beaucoup d'habitants se sont rapprochés de la Mairie, car ils sont inquiets de cette fermeture. À noter qu'en 2004, à la suite d'une demande des habitants, ce jardin avait été rouvert par Frédéric MITTERRAND (il avait été fermé durant très longtemps). M. AIDENBAUM souhaite trouver une solution pour que ce jardin ne soit pas fermé durant les travaux. À ce jour, il n'a pas de réponse officielle, mais cette demande a été accueillie avec bienveillance de la part du Ministère de la Culture qui étudie la possibilité de laisser une partie du jardin ouvert. Pour finir, M. AIDENBAUM remercie ceux qui ont participé au forum des associations qui a été un succès (près de 100 associations présentes devant la Mairie du 3^e).

3. 03-2018-75 — Approbation du PV du 18 juin 2018.

Pierre AIDENBAUM note qu'en l'absence de commentaire sur ce PV, celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. 03-2018-76 - Ajouts de vœux séance tenante.

Pierre AIDENBAUM ajoute les vœux séance tenante. Un vœu est relatif à l'accès au jardin des Archives nationales pour conforter la démarche. Il présentera ce vœu au prochain Conseil de Paris pour demander à la Maire d'être en soutien dans cette démarche — si toutefois il était voté. Elle est déjà en contact avec la Ministre de la Culture pour l'ouverture du jardin. Un second vœu relatif à l'exploitation des terrasses illégales de deux établissements du 3^e arrondissement (Coltrane et Cosmo). Un autre vœu relatif à la nouvelle dénomination du centre de santé Au Maire Volta qui sera présenté par Gauthier CARON- THIBAULT suite à une concertation qui a eu un certain succès. Enfin, un vœu relatif au « Vélo fantôme » proposé par Benoit SOLÈS qui sera présenté en fin de Conseil d'arrondissement. L'acceptation de ces vœux a été votée à l'unanimité. Il remercie l'assemblée.

5. 2018 DEVE 133 — Dénomination « jardin Arnaud BELTRAME » attribuée au nouvel espace vert situé 2, rue des Minimes (3^e).

Pierre AIDENBAUM précise que cet espace vert sera situé dans l'enceinte et le centre de la Caserne des Minimes. Il y a une obligation à nommer cet espace. M. AIDENBAUM avait suggéré, avant les vacances et lors d'un précédent Conseil de Paris, de donner le nom d'Arnaud BELTRAME (colonel qui a sacrifié sa vie pour une caissière de supermarché). La Mairie attendait l'accord de la famille et l'a obtenu. Cette délibération sera présentée au prochain Conseil de Paris pour donner officiellement ce nom à cet espace situé dans la Caserne des Minimes. En l'absence de demande de parole, il passe au vote. Favorable à l'unanimité.

6. 03-2018-78 — Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 3^e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

Pierre AIDENBAUM précise qu'il demande au Conseil de lui donner délégation pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et simplifiée. Cela ne se réfère pas sur ce qui peut être passé pour des appels à projets ou des consultations plus larges qui peuvent être faites dans ce domaine. Il ne s'agit que pour le courant de la gestion de l'arrondissement.

M. AIDENBAM précise qu'il a déjà délégué, mais qu'il faut la renouveler. Favorable à l'unanimité.

7. 2018 DDCT 49 — Subventions Fonds du Maire du 3^e arrondissement (29 400 euros) à huit associations et un organisme.

Pierre AIDENBAUM rappelle que les Fonds du Maire sont une certaine somme qui s'élevait à 28 900 euros cette année, qui sont les quêtes des mariages, plus une cote part sur des locations faites des salles dans la Mairie ou une partie de la location revient à la Mairie du 3^e. Cette année, dix associations du 3^e se sont vues attribuer des subventions. Ces associations ont déjà eu des subventions, mais la Mairie essaie de faire tourner ces subventions. Chaque année, la Mairie essaie de faire rentrer dans ces subventions trois ou quatre nouvelles associations, et d'en faire sortir le même nombre pour ne pas donner toujours aux mêmes. Ces subventions vont de 1.500 à 6 500 euros, la moyenne étant de 2 000 à 3 000 euros. Cette année, elles ont été données à : Ciné Carreau, Postures, au Fonds Social juifs unifiés (pour organiser la semaine de culture juive) au Comité des fêtes du 3^e arrondissement, aux Amis du troisième café associatif, à l'association sportive et culturelle de l'école des Quatre fils, à l'Atelier local d'urbanisme des quatre arrondissements du centre de Paris où la Mairie a financé cette année les travaux d'un étudiant du CNAM embauché par l'AUCP et qui a fait un travail formidable sur les moyens de déplacement dans les 1, 2, 3, 4, les Amis d'Odessa, l'IME de la cour de Venise. Les dépenses correspondantes seront adoptées au chapitre. M. AIDENBAUM donne la parole à l'assemblée. En l'absence d'interventions, il procède au vote. Adopté à l'unanimité.

8. 2018 DVD 62 — Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO.

Pierre AIDENBAUM, en l'absence de Christine FREY, invite Gauthier CARON-THIBAUT à présenter cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire. Paris fait de la santé de ses habitants un enjeu capital, et pour cela, il a été décidé de mener une lutte sans merci contre la pollution, notamment la pollution à base de particules fines issues des voitures. Loin des discours qui laissent entendre à la démotorisation des Parisiens sans leur donner d'alternatives, la Ville de Paris a développé depuis 2015 ce système d'auto-partage qui est un service de véhicules partagés contrairement au système de tracé direct ou de flotte libre. Il s'agit de véhicules que l'on prend et que l'on ramène au même endroit. Ces véhicules sont destinés à des usages partagés plus longs. Les résultats se manifestent par des chiffres satisfaisants avec une baisse de 41 % de kilomètres pour les abonnés et 46 % des usagers du service ont décidé d'abandonner leur voiture individuelle. En termes de gestion de la Ville et de gestion de l'espace urbain, un auto-partage permet de remplacer 7 voitures et une place d'auto-partage permet de libérer 6 places de parking. Néanmoins, ce dispositif est mal connu : 30 % des usagers de ce dispositif l'ont découvert en passant devant une borne d'auto-partage. Il y a peu de bornes dans Paris, puisque la capitale ne compte que 100 places pour accueillir ce dispositif. Cette délibération ambitionne de monter ce chiffre de 100 à 1 000 places. Cela implique de renouveler les conventions d'espace public existantes et de lancer un nouvel appel à concurrence sur la période 2018-2019 où la Mairie va identifier un certain nombre de places, mettre des niveaux de redevance attendus par ce service, et la Mairie va attendre de la part des promoteurs de l'auto-partage qu'ils se positionnent sur ces places et précisent la catégorie de véhicule qu'ils comptent utiliser, le type de moteur et le niveau de redevance choisi parmi les redevances définies. Ainsi, plutôt que la Mairie ait à définir un modèle économique dans lequel le service privé doit parfois rentrer au forceps, il conviendra au promoteur privé de construire le modèle économique qui sera soutenable pour leur activité. Dès lors, la Mairie pourra avoir cette massification de ce service d'auto-partage à Paris, qui sera accompagné d'une campagne de communication pour faire connaître ce dispositif et inciter les habitants de Paris (notamment ceux du centre) à utiliser ce dispositif et peu à peu, à effectivement se rendre compte que l'usage de la voiture individuelle ne correspond pas toujours à la réalité de leurs besoins. L'auto-partage permettra tout autant de changer Paris que la vie que l'on y mène.

Pierre AIDENBAUM remercie M. CARON-THIBAUT et demande à l'assemblée si elle a des interventions. Il donne la parole à Mme TROPPER.

Sylviane TROPPER note que les emplacements vont se poser à la place de certains emplacements d'Auto-Lib'. Elle demande ce qui est prévu pour la recharge des voitures électriques qui étaient sur ces emplacements.

Pierre AIDENBAUM répond qu'il est prévu de mettre des bornes de recharges sur les anciens emplacements Auto-Lib'.

Sylviane TROPPER note que certaines ne fonctionnent plus.

Pierre AIDENBAUM répond qu'en effet, certaines ne sont plus en fonction. L'idée est de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de bornes en surface, mais également dans les parkings souterrains parisiens.

Gauthier CARON-THIBAUT prend la parole pour notifier à Mme TROPPER qu'elle mélange auto-partage et Auto-Lib'. Pour Auto-Lib', les places étaient ouvertes à l'utilisation des propriétaires de voitures électriques pour leurs recharges qui étaient inscrits au système Auto-Lib' ce qui permettait un traçage et de faire payer la recharge de la voiture. Aujourd'hui, dans le cadre du changement de gestionnaire du dispositif, le traçage n'est plus possible puisque l'utilisation n'est plus possible. Cela voudrait dire que si chaque propriétaire de véhicule rechargeait son véhicule à une borne existante, l'électricité lui serait donnée (sans traçage, impossibilité de faire payer l'électricité). La Mairie travaille à une reconversion de ces bornes pour permettre, à terme, avec un logiciel spécifique et un traçage adapté de continuer à permettre aux propriétaires de véhicules de recharger leur voiture tout en s'acquittant de la facture, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Ce n'est pas profitable aux fonds publics de fournir gratuitement de l'électricité au bénéficiaire.

Sylviane TROPPER répond que si la Mairie reprend des emplacements d'Auto-Lib', des points seront supprimés.

Pierre AIDENBAUM répond que non, une partie.

Gauthier CARON-THIBAUT ajoute qu'il y aura moins de prises Auto-Lib', mais rappelle que le système Auto-Lib' était uniquement pour Auto-Lib' et pas pour la recharge. Le système des bornes Auto-Lib' doit s'adapter et le nombre de places Auto-Lib' ne sera plus nécessaire et sera reconverti pour l'auto-partage.

Benoît SOLÈS remercie M. le Maire et a une question pour le vote. Il souhaite savoir si la délibération est globale ou considérée en deux délibérés. Il voit que la Mairie récupère comme elle peut le projet qui a échoué. Cela ne va pas se réinventer aussi simplement que cela. Il n'y a d'ailleurs pas eu de cession de logiciel, ce qui crée des retards et des problèmes d'argent et cela va de Charybde en Scylla. Dans cette solution de substitutions, la Mairie va continuer à se retrouver face à des difficultés. Auto-Lib' était un système qui permettait d'aller à un point A jusqu'à un point B. dans ce système, c'est de la circulation en boucle. Il faudra remettre la voiture là où elle a été prise. Cela n'est pas du tout la même chose et peut amener à faire plus de trajet. Il y a une perte et il ne faut pas le nier. Enfin, dans chaque station, la Ville a lancé un appel à concurrence avec une grille de redevance fixée et un échelon de prix selon la motorisation et le type de véhicule. Il sera possible, curieusement, de trouver des véhicules essence, ce qui va à l'encontre d'un discours pieux sur la fin du thermique. Sur la détermination de la redevance pour la deuxième génération, son vote est défavorable ; il est favorable sur la prolongation du service actuel. Globalement, il s'agira d'une abstention. Sur une délibération technique, mais qui est complexe et qui ne résout pas encore l'immense fiasco causé par cette gestion d'Auto-Lib'.

Pierre AIDENBAUM remercie M. SOLÈS et donne la parole à M. PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie M. le Maire. Pour les Écologistes, ce vote est favorable qui vaut à l'auto-partage et aux modalités de circulation en boucle : pouvoir rendre son essor à Paris. Selon une enquête nationale sur l'auto-partage, éditée en 2016 pour la dernière, le besoin de circuler en boucle pour pouvoir sortir du tissu urbain, et à partir de là, de ne pas être propriétaire de son véhicule ni d'avoir besoin de le garer. Il y aura un jeu de déplacement de l'espace public : 6 ou 7 véhicules en moins qui circulent, mais aussi 6 ou 7 en

moins de garés. Cela ne répond pas au besoin qu'Auto-Lib' avait mis en place. Cependant, la Ville avait mis en place son plan de circulation en zone 30 ou encore en bidirectionnel pour les vélos, les modalités sont multiples et vont offrir différemment les choses demain. M. PICQUENOT se gratifie de voir une « dédiélisation » du marché, le diesel n'est pas pris en compte dans la Ville. Sur les recharges électriques, des bornes de recharges seront mises en place sur les bornes Auto-Lib' à partir de cet automne selon un forfait mensuel et les gens ne seront pas en manque de pouvoir recharger leur véhicule électrique. Avec les Écologistes à l'Hôtel de Ville, des amendements seront ouverts à des entreprises de marché à économie sociale et solidaire et ils seront attentifs à ce que ces véhicules soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Le vote sera favorable.

Pierre AIDENBAUM remercie M. PICQUENOT.

Gauthier CARON-THIBAUT précise que la Ville de Paris ne baisse pas les bras sur la question de la sortie du diesel. Un certain nombre de voitures essence sera proposé. Ce dispositif est pensé pour des trajets longs, et de ce fait il n'existe pas assez d'autonomie actuelle ni de bornes sur les chemins pour faire ce type de déplacements sur moyenne ou longue distance. Il y aura quelques voitures à essence, mais loin de faire l'intégralité puisque la Mairie reste sur de l'électrique, de l'hybride et du véhicule thermique. Un véhicule 100 % essence ne pourra pas être proposé dans le cadre de l'auto-partage.

Pierre AIDENBAUM remercie M. CARON-THIBAUT pour ce complément d'informations et d'explications. Trois abstentions.

9. 2018 DLH 238 — Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que la Ville a combattu pour la santé et qu'elle se bat désormais pour le logement pour tous. Cela signifie qu'il faut faire des logements pour les familles, les célibataires, les jeunes couples, les personnes âgées... mais également pour les personnes en situation de handicap psychique et mental afin de leur permettre d'accéder à leur autonomie avec des associations. Il faut donner un toit à chacun, mais pas forcément les mêmes murs. La Ville va s'engager dans un développement, d'ici la fin de la mandature, d'un parc de logements sociaux accompagnés, donc gérés par des associations spécialisées dans la santé mentale. Ces logements permettront d'accueillir des demandeurs de logement sociaux en situation de handicap, ou qui vivent dans leur logement en étant mal suivis ou mal accompagnés, ou qui sont dans des structures d'hébergement à un niveau d'autonomie leur permettant de passer à un logement plus autonome cette opération a déjà été faite dans le 3^e arrondissement. M. CARON-THIBAUT voit donc d'un très bon œil cette délibération et il honore la Mairie que de par les 70 logements proposés par cette délibération, un logement ait déjà été identifié dans le 3^e arrondissement et certainement le premier.

Pierre AIDENBAUM remercie M. CARON-THIBAUT et donne la parole à M. SOLÈS.

Benoît SOLÈS ajoute que la Ville n'a pas toujours eu et n'a pas encore la même façon d'appréhender la ventilation des logements sociaux entre le social, le très social et l'intermédiaire. Mais sur cette délibération, qui concerne les personnes en situation de handicap physique ou mental, il votera très favorablement et espère que l'arrondissement continuera à être exemplaire à cet égard, notamment avec la Caserne des Minimes pour faire des logements accessibles. Au-delà du handicap mental, il y a énormément de choses à faire pour les personnes en fauteuil et cette délibération l'entreprend.

Pierre AIDENBAUM remercie M. SOLÈS.

Gauthier CARON-THIBAUT souligne que malgré la baisse de l'engagement de l'État actuel dans l'accessibilité des logements des personnes en situation de handicap, la Ville de Paris s'est battue pour que la Caserne des Minimes puisse bénéficier d'ascenseurs, rendant accessibles tous les logements sociaux de la Caserne.

Pierre AIDENBAUM remercie M. CARON-THIBAUT. Cette délibération est votée à l'unanimité.

10. 2018 DDCT 130 — États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie M. le Maire. Tous les ans, il faut voter le principe-cadre de l'état spécial d'arrondissement qui se compose d'une dotation de gestion locale. La délibération de 2019 reproduit à l'identique la délibération de l'année passée. La dotation d'animation locale comprend une part fixe (35 000 euros) et une part variable déterminée en fonction de critères qui n'ont pas changé. Cette année, la dotation pour le 3^e s'élève à 104 408 euros. Une mesure d'ajustement devrait être mise en place pour garantir une stabilité par rapport à 2018 avec une part variable qui s'établirait à 138 738 euros. Les crédits de fonctionnement destinés au Conseil de quartiers représentent 13 224 euros soit 3306 euros par Conseil de quartier. Cette dotation comprend également les crédits destinés aux travaux d'urgence. La dotation gestion locale est basée sur le même mode de calcul. La deuxième part de cette dotation gestion locale est en fonction des caractéristiques des arrondissements, mais d'ores et déjà, il a été trouvé un accord au terme d'échanges avec la direction des finances pour la fixation du budget 2019.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

11. 2018 DDCT 131 — États spéciaux d'arrondissement - Délibérations-cadre-investissement 2019.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que c'est une délibération-cadre pour 2019. Ce sont les dépenses inscrites sur les Conseils d'arrondissement qui permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité. Cette délibération est reconduite chaque année, et c'est la même chose cette année qui permet d'engager la section d'investissement de l'État. Cette possibilité d'engagement et de crédit d'investissement est soumise à plusieurs conditions notamment les décisions de réalisations des travaux qui doivent respecter les lois et réglementations en vigueur. De plus, les dépenses ne doivent pas excéder les limites de crédits ouverts. Les équipements bénéficiaires sont des propriétés de la Ville de Paris.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

12. 2018 DDCT 132 — Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

Pierre AIDENBAUM rappelle que cette délibération revient toutes les années. Il donne la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB dit que, tous les ans, cette délibération porte sur l'inventaire des équipements de proximité. Il y a une mise à jour chaque année avec l'inscription des événements dont l'ouverture est prévue l'année suivante. Par rapport à l'inventaire de l'an dernier, trois ajouts concernent la création de jardinières verticales.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

13. 2018 DAC 73 — Subvention et convention (40 000 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3^e).

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB rappelle que la Gaîté lyrique a signé une convention de délégation de service public en 2016 et qui s'était engagée à réaliser des investissements pour maintenir l'équipement à haut niveau technique (accueil, matériel son et lumière...). En 2018, le délégataire s'est engagé à réaliser ces investissements pour un montant de 512 100 euros, dont 472 100 sur ses fonds propres. Pour la différence et compte tenu de ces éléments et pour permettre au délégataire de mener à bien ses missions de service public, Mme GOLDGRAB demande de bien vouloir voter favorablement sachant que ce délégataire a subi un certain

nombre de mouvements au sein de son administration cette année et vient de renommer sa directrice.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL souhaite souligner que la Gaîté lyrique renvoie à partir du 2 octobre « La ruche qui dit oui », qui permet aux riverains de s'approvisionner en fruits et légumes frais produits par des locaux, ce qui fait plaisir aux riverains et permet de rémunérer équitablement les producteurs locaux. Il a été parfois souligné la programmation parfois trop pointue de la Gaîté lyrique (exposition, musique...) peu accessible. Mme HAREL se demande pourquoi l'activité avec les producteurs locaux ne sera plus possible sachant que cet établissement est quand même beaucoup subventionné. Elle trouve cela regrettable.

Pierre AIDENBAUM partage le point de vue de Mme HAREL. Il doit recevoir la nouvelle directrice avec Mme GOLDGRAB. Parmi les sujets évoqués, ce sujet de la fermeture sera évoqué. Il faudra réfléchir à accueillir dans un autre lieu de l'arrondissement cette association.

Marie-Laure HAREL serait curieuse de connaître les raisons de cette fermeture. Plutôt que de trouver un autre endroit, il faudrait donner raison à l'association.

Pierre AIDENBAUM répond que si cette association n'était pas reconduite avec la Gaîté lyrique, la Mairie du 3^e et la Ville de Paris essaieront de faire quelque chose. C'est une préoccupation. M. AIDENBAUM passe la parole à Mme HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire. Sur ce sujet, l'association « La ruche qui dit oui » a été reçue. Elle espère que la Gaîté lyrique reviendra sur sa décision et qu'elle continuera à accueillir cette association qui permet un circuit court et d'accompagner un maraîcher vers sa conversion à l'agriculture biologique. C'est une offre qui s'intègre dans le plan alimentation durable de la Ville et dessert les habitants du 3^e. Cela permet aussi une ouverture sur le 3^e. Tous les vœux accompagnent M. AIDENBAUM pour convaincre la Gaîté lyrique de revenir sur sa décision qu'elle explique *a priori* par des raisons de sécurité, alors que l'établissement est suffisamment vaste pour accueillir de telles distributions. Mme HUGUES espère qu'une solution sera trouvée, et si ce n'était pas possible, il faudrait étudier d'autres possibilités (CNAM...). La Gaîté lyrique permettait d'offrir un service qui rentrait tout à fait dans les engagements de la Ville par rapport au plan d'alimentation durable et il semble important de maintenir ce service.

Pierre AIDENBAUM remercie Mme HUGUES et donne la parole à M. SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie M. le Maire et partage l'intervention de Mme HAREL. C'est une incompréhension totale. Il louait le travail d'engagement et d'ouverture de Sandrina MARTINS au Carreau du Temple et la Gaîté lyrique, elle, non seulement ne trouve pas sa vitesse de croisière, sa raison d'être presque, et qui donne *a contrario* une image de repli. Il faut dire que cela a échoué sur la précédente direction, même si le précédent directeur était plein de bonnes intentions. M. SOLÈS ne votera pas contre une délibération d'équipement à un bien culturel, mais cela commence à devenir tentant, parce que ça ne fonctionne toujours pas, alors que d'autres s'adaptent, écoutent. La Gaîté lyrique est obscure, pas lisible et n'attire pas beaucoup le public. Et elle coûte très cher. C'est un autre établissement culturel qui pourrait être emblématique de Paris et de l'arrondissement, mais pour l'instant, c'est le point noir dans le vaisseau culturel. Ça ne fonctionne pas assez. M. SOLÈS s'abstient, car il a besoin de voir si un vœu serait porté au prochain Conseil d'arrondissement pour rétablir ce service qui fonctionnait.

Pierre AIDENBAUM remercie M. SOLÈS et donne la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB précise que le lien avec l'arrondissement est inscrit dans le cahier des charges de la Gaîté Lyrique et elle insiste avec M. le Maire à un rapprochement. Jusqu'à présent, il a été difficile de l'obtenir et ils ne désespèrent pas avec la nouvelle équipe. L'ancienne équipe s'était engagée à se rapprocher de l'arrondissement et cela n'a pas été véritablement le cas, même si des efforts avaient été faits. Il faut laisser sa chance à ce bel établissement même si le taux de fréquentation, compte tenu de sa spécificité numérique, n'a pas atteint sa vitesse de croisière. Mme GOLDGRAB est confiante en la nouvelle équipe et demande à l'assemblée de voter favorablement cette subvention qui, compte tenu de l'investissement financier par l'établissement, a besoin d'être soutenue.

Benoît SOLÈS maintient son abstention et ce n'est pas une défiance. Il faut un certain pragmatisme et une cohérence. Il se propose d'être là si jamais la Mairie a besoin de lui pour l'associer à des démarches pour contribuer, travailler, rencontrer la nouvelle direction. Il serait honoré d'apporter sa pierre à la nouvelle direction qui, il l'espère, réussira.

Pierre AIDENBAUM remercie M. SOLÈS pour son offre. Il donne la parole à Mme BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE demande si l'assemblée est déjà allée voir des expositions ou des concerts. Elle note qu'il y a beaucoup de monde, et que c'est un lieu vivant porté sur le son et le multimédia. Elle trouve que ce lieu culturel fonctionne très bien.

Pierre AIDENBAUM répond que c'est un lieu qui ne fonctionne pas assez bien. Il ne faut pas être totalement négatif. Au Carreau du Temple, il continue d'être critiqué que le choix du mode de gestion du Carreau du Temple qui est une société publique locale pour toute une série de raisons qui faisaient en sorte qu'au Carreau du Temple, il y a un vrai patron et une vraie direction générale dans le cadre d'une DSP de la Ville de Paris. Cela permet d'avoir les mains libres sur beaucoup de choses. La Gaîté Lyrique est gérée de manière totalement différente, les gens sont solides financièrement, mais actuellement, malgré tout ce qui se passe de bien, la Gaîté Lyrique n'a pas trouvé sa vitesse de croisière ni son retentissement. De manière générale, c'est un constat. Les décisions prises avec le changement de direction sont en rapport pour redonner un nouveau dynamisme à ce lieu qui n'est pas entièrement négatif. Cela nécessite quand même une nouvelle impulsion, un nouveau dynamisme et une direction plus solide que ce qui existe aujourd'hui. Il sera possible de s'associer avec « La ruche qui dit oui » pour un travail commun. Pour cette délibération, Mme HAREL et M. SOLÈS s'abstiennent.

14. 2018 DAC 186 — Subventions (240 000 euros) convention et avenants à conventions avec dix structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Pierre AIDENBAUM rappelle que parmi ces dix structures, deux intéressent le 3^e arrondissement. Il donne la parole à Mme GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie M. le Maire. Il s'agit là du programme l'Art pour Grandir que la Ville soutient depuis un moment. Cela permet le rapprochement des enfants avec la politique culturelle de la Ville de Paris sur les œuvres d'art. Cela permet de créer des liens, des relations nouvelles entre les services culturels, les équipes pédagogiques et

d'animation. En ce qui concerne la Mairie du 3^e, la Maison de la Poésie propose un projet de résidence numérique avec une artiste. Tout un projet est en cours sur cette programmation pour faire découvrir aux élèves le dialogue entre les arts et les disciplines en ouvrant à l'écriture. La Mairie est appelée à donner un avis puisque la Maison de la Poésie est située dans le 3^e arrondissement. Cela ne bénéficiera toutefois pas aux élèves du 3^e.

Pierre AIDENBAUM remercie Mme GOLDGRAB. La Maison de la Poésie était moribonde il y a quelques années ; la moyenne des spectateurs était de 10 à 12 chaque année avec des problèmes financiers. C'est le seul établissement parisien entièrement dédié à la poésie, et un des seuls en Europe. La nouvelle direction a su donner un nouveau dynamisme à ce lieu et à la programmation. La fréquentation est bien meilleure qu'auparavant aujourd'hui. Cette délibération est votée à l'unanimité.

15. 2018 DAC 562 — Subvention (10 000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animation du 3^e arrondissement.

Laurence GOLDGRAB dit qu'il s'agit d'une somme de 10 000 euros. Elle demande un avis favorable, car le Comité des fêtes participe à un certain nombre d'événements dans le 3^e.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

Trois délibérations du Conseil général (non soumises au vote).

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'il n'y a pas de vote pour les délibérations du Conseil général. Il donne la parole à Mme LARDY.

Benoîte LARDY remercie M. le Maire. Ces délibérations concernent les collèges et un des lycées de l'arrondissement. Deux de ces délibérations portent sur des cotations de fonctionnement pour les collèges Béranger et Montgolfier et un collège imbriqué avec un lycée, à savoir Victor Hugo. La troisième délibération concerne les subventions de restauration pour les collèges ayant un service de restauration autonome (non fourni par la caisse des écoles). Cela concerne le collège Montgolfier. Par dépense de fonctionnement, il est entendu les dépenses pédagogiques sur la base de 93 euros par élève en collège et 86 euros par élève en collège imbriqué avec un lycée. Le 3^e n'a pas de collège de catégorie 4 ou en éducation prioritaire, sinon, le montant serait de 111,60 euros. Le deuxième poste concerne les dépenses de chauffage, eau et autres (balayage, ascenseurs, vêtements de protection...). Ces dotations sont versées à raison de 60 % au premier trimestre 2019 et 40 % au second. Les dotations prévues de fonctionnement sont de 58428 euros pour le collège Béranger, 72409 euros pour le collège Montgolfier et 64553 euros pour le lycée Victor Hugo. La subvention de restauration prévue pour le collège Montgolfier est de 66596 euros.

Gauthier CARON-THIBAULT souligne que la solidarité se cache toujours dans les détails et il y a un point très intéressant dans cette délibération. La Ville de Paris a décidé de considérer les élèves allophones (élèves accueillis qui ne parlent pas français) au même titre que les enfants inscrits dans les ULIS et les SEGPA. Ces établissements pourraient avoir une dotation financière plus importante puisque c'est un mode d'insertion par l'éducation particulier qui nécessite des moyens. C'est un mode de calcul qui permettra à ces établissements scolaires d'avoir plus de moyens pour renforcer leurs missions éducatives et d'insertion.

Pierre AIDENBAUM remercie M. CARON-THIBAULT. M. AIDENBAUM passe la parole à M. SOLÈS.

Benoît SOLÈS revient sur le cas de Turgot. Il avait été soulevé par Mme HAREL lors d'un précédent Conseil à propos des difficultés rencontrées. M. AIDENBAUM avait soulevé un point concernant « le manque d'investissement de la présidente de la région Île-de-France ». Suite à cette remarque, M. SOLÈS s'était rapproché de son cabinet (M. SOLÈS siégeant au siège du conseil d'administration avec M. PESCHET en tant que titulaire au lycée Turgot). La région a pris à bras-le-corps un sujet difficile techniquement et humainement. La région a fait son travail et surveille cela avec attention pour que les choses s'améliorent et ne pas laisser dire qu'il y a une forme d'abandon ou de négligence de ce lycée par la région qui a connu beaucoup de difficultés. Il constate du mieux.

Pierre AIDENBAUM souhaite que M. SOLÈS demande à la présidente de la région Île-de-France de bien vouloir lui répondre en tant que Maire d'arrondissement qui lui a écrit il y a plusieurs mois en lui demandant ce qu'elle comptait faire. Il croit savoir qu'à ce jour, il n'a pas reçu de réponse de la part de la présidente.

16. 2018 DVD 79 — Budget Participatif d'arrondissement « Rue aux Enfants ». Rue des Coutures St Gervais (3^e). Subvention à l'Association Sportive et Culturelle de l'École des Quatre Fils.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme LARDY.

Benoîte LARDY remercie M. le Maire. Ces délibérations portent sur l'attribution de 24452 à l'association sportive de l'école des Quatre Fils de manière à préparer et à animer les futures éditions des événements « rue Golote ». La dépense correspondante sera imputée au budget participatif de 75 000 € voté en 2015. Elle rappelle que cet événement fut lauréat du budget participatif d'arrondissement en 2015 et que cela consiste en une fermeture temporaire de la rue des Coutures St Gervais durant 4 mois, d'avril à octobre hors vacances scolaires, les vendredis et mardis soirs entre 16h30 et 18h00. Cette fermeture à la circulation permet de laisser place à un espace de jeux scénarisés sans ballon ni objets volants ou dangereux. Cet espace invite les enfants, les adolescents, les adultes et les plus âgés à se rencontrer et à changer en jouant (jeux de société). Ce projet événement hebdomadaire est porté par l'association des Quatre Fils laquelle est constituée de parents, grands-parents et autres bénévoles. Il est ouvert non seulement aux enfants des écoles du quartier, mais à l'ensemble des enfants parisiens, voire de passage. Elle rappelle que la réalisation opérationnelle du projet

comprend deux phases : l'installation des barrières à chaque extrémité de la rue des Coutures St Gervais en 2018. Il s'agit de la deuxième phase, à savoir la poursuite de l'organisation et animation proprement dite de chaque édition. Cette subvention servira à l'achat des jeux et mobiliers utiles qui étaient jusqu'à présent loués. Cette réalisation est très appréciée des familles.

Pierre AIDENBAUM remercie Mme LARDY et passe la parole à M. SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie M. le Maire. Il s'agit de la rue des Coutures St Gervais, qui avait servi au titre du budget participatif d'expérimentation à la « rue Golote » qui avait soulevé des craintes et des difficultés de la part de certains galeristes. Il souhaite savoir si dans ce nouveau dispositif, il sera tenu compte des craintes générées précédemment. Il se demande si c'est un nouveau dispositif ou si c'est toujours la « rue Golote ».

Pierre AIDENBAUM répond que c'est dans ce cadre. La Maire de Paris souhaite que dans chaque arrondissement se trouve une rue aux enfants privatisée, totalement ou partiellement, et mise à la disposition des enfants du quartier.

Benoît SOLÈS rappelle que cela avait créé des inquiétudes. À l'heure de voter favorablement à cette délibération, il voulait rappeler ce que les gens redoutaient.

Pierre AIDENBAUM répond qu'en effet, au début et avant que ce dispositif soit mis en place, quelques galeristes avaient des appréhensions. Ils ont considéré que leur chiffre d'affaires allait baisser. Cette rue est très peu fréquentée par les voitures. M. AIDENBAUM a reçu les galeristes en question et quelques personnes réfractaires. Les choses sont rentrées dans l'ordre et c'est un vrai succès, non seulement parce qu'il y a beaucoup de fréquentations, mais aussi parce que c'est un travail en collaboration avec les résidents des personnes âgées de la rue de la Perle. Des gens étaient inquiets à juste titre, mais disent maintenant que ce n'étaient pas ce à quoi ils s'attendaient. M. AIDENBAUM a répondu qu'au coin de la rue, un café s'approprie totalement l'espace de la rue, avec beaucoup de bruit jusqu'à tard le soir, et comme par hasard, cela ne dérange personne. Les choses se sont apaisées. C'est une très belle initiative. M. AIDENBAUM remercie les bénévoles, car ce genre d'opération n'est pas facile à monter. Si cela fonctionne, c'est grâce aux bénévoles et aux parents qui sont là les mardis et les vendredis. S'il y avait d'autres initiatives prises dans arrondissement, M. le Maire les soutiendrait de la même manière. En l'absence d'autres demandes de parole, il passe au vote. Favorable à l'unanimité.

17. 2018 DJS 30 — Subventions (127 600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e).

Benoîte LARDY note que chaque année, une subvention de fonctionnement annuelle pour les OMS est votée au Conseil de Paris afin d'aider ces organismes à développer leurs activités au profit des Parisiens. Depuis 2003, des conventions d'objectifs doivent être élaborées par les OMS en étroite collaboration avec les Mairies d'arrondissement et c'est à partir de cette convention d'objectifs que sont déterminées et acceptées ces subventions. Une

première convention d'objectifs a été signée avec chacun des OMS pour la saison 2002-2003 et ils sont renouvelés chaque année, avec des montants parfois différents. Pour 2017-2018, douze conventions rappelant les différentes actions réalisées par les différentes OMS ont été établies tenant compte du bilan de la saison précédente afin de permettre le versement de la subvention annuelle de fonctionnement. Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation, voire de négociation préalable avec les Maires d'arrondissement. Le montant total alloué pour les douze arrondissements est de 127 000 euros. Pour le 3^e, elle est de 8000 euros, le montant souhaité.

Pierre AIDENBAUM précise que c'est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (7500 euros). À Paris, les subventions sportives augmentent. En l'absence d'autres interventions, il passe au vote. Favorable à l'unanimité.

18. 2018 DAE 69 — Budget Participatif — Subventions (369 500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.

Laurence HUGUES présente cette délibération avec Mme BISMUTH-LE CORRE pour ce qui relève du budget participatif. Il s'agit là d'une subvention de soutien en faveur du réemploi et de l'économie circulaire. C'est une forte volonté de la Ville, avec un livre blanc de l'économie circulaire qui a été co-constituit, avec un plan d'action. C'est aussi une volonté forte des Parisiens qui se sont exprimés à travers leur vote au budget participatif pour le projet « Tous récup' » et le montage de lieu au réemploi et à la réparation dans Paris. Autre projet voté au budget participatif : « Refabriquons à Paris ». Le recyclage et l'écologie permettent la relocalisation de l'économie et la création de richesses. Cette délibération présente 18 projets proposés à l'approbation de l'assemblée et s'intègrent dans la mise en œuvre de la première feuille de route du plan d'économie circulaire, notamment l'axe pour favoriser la réparation, développer les recycleries parisiennes et l'axe créer une plateforme d'incubation pour l'économie circulaire. Ce sont essentiellement des initiatives autour du développement du réemploi, de la réparation et qui sont des facteurs essentiels à la transition. Tous ces emplois sont non délocalisables. Il y a aussi des actions de sensibilisation à l'économie circulaire. Il s'agit de 18 projets sur l'ensemble du territoire parisien. Mme HUGUES souhaite attirer l'attention sur le « Repair Café » (le 3^e a déjà accueilli ce type de dispositif), la « Menuiserie Solidaire » (dont l'activité se situe essentiellement au Grand Voisin) et sur le projet « My Troc », qui permet de favoriser le partage, les échanges et les usages plutôt que la consommation à usage unique. Elle signale la réouverture de la ressourcerie de la rue Jean Dame dont l'inauguration officielle aura lieu courant octobre. Il est possible d'y apporter tout type d'objet.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

19. 2018 DLH 175 — Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP.

Nicole BISMUTH-LE CORRE remercie M. le Maire. La Ville de Paris signe avec les bailleurs sociaux des baux emphytéotiques d'une durée variable afin de réaliser des logements sociaux. Depuis 2012, une clause autorise le bailleur social à renouveler des locations commerciales même si la durée de location dépasse la durée du bail emphytéotique. Cela permet aux titulaires des baux de conserver leurs locaux malgré l'échéance du bail emphytéotique. La RIVP souhaite que cette clause soit insérée dans le bail emphytéotique du 29 février 2008 portant sur divers ensembles immobiliers parisiens afin de sécuriser la situation juridique des 303 locaux commerciaux. Dans le 3^e arrondissement, c'est l'immeuble du 27 rue de Picardie qui est concerné.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

20. 2018 DFPE 52 — Subventions (3 827 829 euros), avenants n° 2 et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11^e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que la Ville de Paris signe des conventions avec les crèches associatives tous les trois ans, mais il faut rajouter des avenants tous les ans pour fixer les subventions de l'année. Le budget proposé pour le 3^e arrondissement est de 300 509 euros.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

21. 2018 DFPE 134 — Subvention (219 305 euros) et avenants n° 2 à l'association Les Petits du Canard (3^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Nicole BISMUTH-LE CORRE note que l'arrondissement est un des rares à avoir une association avec seulement deux crèches. Le total est de 63 places pour ces deux crèches.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité.

22. V03-2018-97 — Vœu ouverture du jardin des Archives nationales pendant la durée des travaux.

Pierre AIDENBAUM souhaite présenter le premier vœu à propos de l'ouverture du jardin des Archives nationales pendant la durée des travaux. Il est souhaité une ouverture partielle du jardin pendant la durée des travaux. M. AIDENBAUM a envoyé une lettre à la Ministre de la Culture. La ministre de la Culture a écrit à la Maire de Paris pour l'informer de cette fermeture. Il a été vu sur place qu'il serait possible de faire en sorte sur une partie du jardin soit ouverte (ce jardin donne sur quatre rues). Dans l'organisation des travaux, il semble possible de faire en sorte qu'une partie reste partiellement ouverte, tout en garantissant la sécurité des visiteurs et de tous ceux qui profitent de ce jardin. M. AIDENBAUM présentera ce vœu en Conseil de Paris. Il donne la parole à M. SOLÈS.

Benoît SOLÈS remercie M. le Maire. Il votera favorablement ce vœu. Dès la parution de l'article dans *Le Parisien* au mois de juin, qui faisait état de cela et dans lequel il était indiqué que M. AIDENBAUM tenterait d'obtenir auprès de l'État cette ouverture partielle, M. SOLÈS a apporté son soutien dans cette démarche sur *Twitter*. Il est très heureux de confirmer son vote favorable à cette délibération.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire. Elle s'est inquiétée de cela dès l'annonce et est heureuse que ce sujet soit pris très au sérieux par M. le Maire. Elle espère que cette requête va aboutir et souligne que ce jardin est un espace de respiration essentiel pour les habitants et les habitants, c'est un espace l'abri du bruit motorisé, c'est donc très important pour les habitants humains, mais il constitue aussi un petit réservoir de biodiversité qui a une importance forte dans l'arrondissement. Il y a une faune spécifique dans ce jardin. Pour ces raisons, il est important que ce jardin puisse être préservé. Il y a la question de l'ouverture, mais il y a aussi une attention particulière à porter lors des travaux à ce que les espaces de biodiversité puissent être préservés le mieux possible.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité. Il rappelle qu'il présentera ce vœu en Conseil de Paris au nom de l'unanimité du Conseil du 3^e arrondissement.

23. V03-2018-98 — Vœu retrait des terrasses Cosmo Coltrane.

Pierre AIDENBAUM rappelle que ce vœu s'adresse au préfet de police. Depuis des années, la Mairie est en conflit avec ces établissements situés aux 38 et 40, rue Notre-Dame de Nazareth. Ce problème concerne les nuisances procurées par ces deux établissements et qui malgré les mises en garde, ne les ont jamais respectés et ont continué à perturber la vie des riverains de manière très large : des pétitions extrêmement importantes sont parvenues à la Mairie. Le patron de ces deux établissements ne respectant rien, il a été demandé à la Ville de Paris de retirer l'autorisation de terrasse en totalité. Le 3^e a obtenu satisfaction, et depuis le 1^{er} janvier 2017, le prolétaire n'a plus d'autorisation de terrasse. Depuis cette date, il a continué à occuper illégalement la rue. Le propriétaire a été mis en demeure et en l'absence de réponse, M. AIDENBAUM a demandé à la Ville d'entamer une procédure auprès du tribunal administratif

pour faire respecter cette décision. La Mairie a gagné et ces établissements doivent retirer leur terrasse. Depuis ce jugement qui a eu lieu en juin, ils ne respectent toujours pas la décision rendue par le tribunal. La Mairie leur a demandé de bien vouloir cesser l'occupation de l'espace public. Il ne s'est rien passé depuis. Ils ont fait appel au jugement, mais l'appel n'est pas suspensif. Ils sont dans la totale inégalité. M. AIDENBAUM demande au préfet de police de prendre toutes les mesures pour faire appliquer la décision du tribunal administratif et de faire procéder sans délai au retrait des terrasses de ces établissements. Les jugements veulent dire quelque chose. La Mairie a tenté de se rapprocher de ces établissements à propos des horaires, mais ils n'en ont jamais tenu compte. M. le Maire a reçu le propriétaire trois fois. M. AIDENBAUM insiste sur le fait qu'il n'a rien contre les terrasses ni les restaurants et les bars de l'arrondissement, mais il souhaite que les chefs d'établissements respectent les vis de chacun notamment en termes de nuisances, qu'ils respectent les emplacements qui leur sont donnés. Ce cas est un cas particulier, et c'est pourquoi il interroge le préfet de police sur ce qu'il a l'intention de faire. Il y a déjà eu des interventions de ce type à Paris pour faire respecter une décision du tribunal. Il donne la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL va dans le sens de la justice et du respect du jugement. Elle comprend que cela a dû engendrer des nuisances assez insupportables pour les riverains. Toutefois, elle va s'abstenir, elle regrette qu'un équilibre n'ait pas pu être trouvé, car ce que ces établissements proposaient était sympathique et que ça mettait de l'animation et de l'esprit pour voir se développer la jeune rue et des activités. Ce passage n'était pas toujours très bien fréquenté et ces bars ont eu le mérite de rendre ce passage plus fréquentable. Elle déplore qu'un compromis n'ait pas pu être trouvé.

Pierre AIDENBAUM rappelle qu'il s'est rapproché de ces bars et les a reçus plusieurs fois. Plusieurs bistrotts ont eu un droit de terrasse accordé, mais ils respectent, notamment un bar qui a posé problème une fois, mais qui a fait attention par la suite. Le problème de ces établissements est que c'est tous les jours. M. AIDENBAUM est allé dans deux appartements de gens qui habitent au-dessus et en face, c'est insupportable. Les gens doivent respecter ce que la Ville de Paris leur a donné. C'est la deuxième fois qu'il va au tribunal et qu'il obtient satisfaction. Le patron de ces établissements est allé à la Ville de Paris pour plaider leur cause en disant que M. AIDENBAUM était méchant et qu'il leur en voulait. Ce n'est pas le cas. M. AIDENBAUM a essayé de voir avec eux et a tout fait. Ils sont même venus une fois avec un avocat sans prévenir. Certains établissements font des efforts (ne pas sortir avec un verre à la main, etc.), mais eux, non.

Marie-Laure HAREL ne dit pas que le patron a eu raison de ne pas respecter la loi ni que M. AIDENBAUM a mal agi puisqu'il a, par le passé, déjà essayé de trouver des compromis notamment au Carreau du Temple. Mme HAREL trouve simplement la situation dommage et que quelque chose de sympathique, dans le respect des droits de chacun, n'ait pas pu être préservé.

Pierre AIDENBAUM est d'accord avec Mme HAREL sur sa conclusion. Une abstention pour ce vœu.

24. V03-2018-99 — Vélos fantômes.

Benoît SOLÈS remercie M. le Maire. Cette dénomination a quelque chose d'étrange et ce n'est peut-être pas une expression appropriée, mais cela s'appelle ainsi. Ce vœu est porté avec beaucoup de force, car il se trouve que des cyclistes meurent d'accident de circulation à Paris, et beaucoup meurent aux mêmes endroits. Il y a des endroits identifiés accidentogènes (par exemple, devant l'Assemblée nationale). Une parlementaire de l'Assemblée s'est tuée en avril en vélo à cet endroit, car un camion ne l'a pas vue. C'est l'éternel et dramatique problème des angles morts. La question a été de savoir ce qu'il pouvait faire en tant qu'élu. Il a consulté ses parents et différents députés, et il y a plusieurs volets (comme des détecteurs d'angle mort, mais cela, est très compliqué), mais il est possible, dans ces lieux, et en le faisant de façon intelligente, d'imaginer un dispositif comme celui des « Vélos fantômes » qui pourrait attirer l'attention sur quelques lieux identifiés et connus de tous au niveau du danger potentiel pour les cyclistes. Il y a dans beaucoup de villes des dispositifs identiques qui ont été mis en place et qui fonctionnent. M. SOLÈS souhaite lancer une réflexion pour sensibiliser les véhicules et les cyclistes aux endroits dénotant dans lesquels il y a de nombreux accidents.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire. Elle souhaite dire qu'elle partage l'émotion de M. SOLÈS et que face à des drames comme celui-ci, il faut chercher des solutions. En l'occurrence, elle n'est pas persuadée que ce soit la solution la plus adaptée. Les associations de cyclistes, en accord avec les familles, installent ces vélos fantômes qui sont d'abord des petits monuments à la mémoire des victimes, d'une part, et d'autre part qui sont utilisés pour souligner le danger sur la voie publique à l'endroit où s'est produit l'accident. Dans ce qui est exposé, il y a la nécessité d'alerter sur le danger ou d'aménager mieux la sensibilité sur tel ou tel point. Mme HUGUES a participé à une telle commémoration dans le 3^e suite à un accident mortel à cause des histoires d'angle mort. Il y a eu un vélo fantôme disposé par les associations. Elle pense qu'il est important de laisser faire les associations pour ce type de commémoration, car c'est à leur initiative, et Mme HUGUES craindrait que cela puisse être interprété comme une récupération. Toutefois, la Ville peut s'associer à ces commémorations. La Ville pourrait s'engager à ne pas enlever ces vélos fantômes et faire qu'ils aient leur place dans l'espace public. Selon Mme HUGUES, le plus bel hommage qui peut être rendu aux familles et aux victimes est d'assurer la sécurité pour les cyclistes avec des pistes protégées — c'est déjà ce que fait la Ville dans le cadre du plan vélo —, l'aménagement de couloirs cyclables, de la prévention. C'est d'abord et avant tout un aménagement de la voirie. En tant que cycliste, elle pense qu'en voyant un vélo blanc, c'est d'abord de la peine qui se dégage et pas forcément un dispositif d'alerte. Il faudrait réfléchir à un dispositif 'alerte qui doublerait l'aspect mémoriel. Globalement, il y a une baisse de plus de 40 % d'accidents impliquant des cyclistes à Paris depuis 2017. Ça n'est jamais suffisant et elle propose de faire le tour de Paris en vélo pour voir tout ce qui pourrait encore être aménagé, s'associer pour améliorer la sécurité, mais peut-être pas sous la forme proposée par M. SOLÈS. Ce sera une abstention pour Mme HUGUES, mais elle rappelle la nécessité de renforcer la sécurité pour tous les cyclistes, piétons et usagers de la rue.

Laurence GOLDGRAB comprend ce vœu, mais elle ne votera pas pour les raisons exposées. Néanmoins, elle pense qu'il y a d'autres façons de procéder. Cela pourrait peut-être attirer l'attention sur le fait d'agir pour la sécurité des cyclistes. De plus en plus se pose le problème des angles morts, mais également d'erreurs de conduite. D'une façon plus générale, elle est pour le port du casque pour tous les âges. Elle se demande s'il faudrait préconiser le

port du casque dans la Ville, faire une signalisation spécifique pour avertir des dangers... Mme GOLDGRAB pense qu'il faut penser à des mesures concrètes. Les bouquets de fleurs sur le bord de la route ou les vélos fantômes figent le destin d'une personne à ce moment-là et ce n'est pas une manière de commémorer une mort. L'idée est bonne, mais il y a d'autres moyens plus contraignants — le vélo fantôme ne règle pas la question, cela avertit juste le cycliste.

Pierre AIDENBAUM a quelques interrogations sur la proposition. Il souhaite proposer une réflexion sur les nouvelles mobilités à Paris, notamment en ce qui concerne les voitures, mais également les motos, les nouveaux scooters, les vélos, les patinettes... car la Ville est confrontée à un vrai problème et là aussi, il y a aura des accidents. Les trottinettes, par exemple, vont tellement vite et ne pourraient pas s'arrêter. Par rapport à tous ces nouveaux modes de déplacement, il ne faut pas que la Ville botte en touche. Ces nouveaux vélos encombrant l'espace public et il n'y a pas de réglementation ni de législation. Il faudrait qu'un jour cette discussion ait lieu et il faudra réguler tout cela.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle l'objet du vœu qui est un vœu avant tout à vocation mémorielle avant de parler de sécurité routière. Deux positionnements ont été entendus : un premier demandant à ce que cette mémoire soit confiée aux pouvoirs publics et un autre à ce que cette mémoire soit confiée aux associations. Il pense que confier cette mémoire aux pouvoirs publics c'est ignorer les associations et leur rôle bien souvent précurseur, mais confier cela aux associations c'est ignorer la construction d'une mémoire qui dépend de l'État. La vérité est certainement entre les deux et en l'occurrence, le groupe Socialiste appelle à s'abstenir sur ce vœu.

Laurence HUGUES rappelle qu'il y a un encouragement aux circulations douces et cela passe par une sécurisation. Tout le monde doit respecter le code de la rue, mais il faut hiérarchiser les priorités. Accompagner le changement, ce n'est pas facile.

Benoît SOLÈS ne comprend pas cet argument et tout le monde a axé sa réflexion et son positionnement sur le fait que cette mesure ne serait pas une mesure de sécurité et de prévention, mais une mesure de commémoration. Il est très étonné par cela. Ce n'est pas parce que les pouvoirs publics veulent que cela s'arrête quand c'est au même endroit qu'il ne faut pas déjà mettre en place quelque chose en attendant une restructuration. La Ville pourrait prendre l'initiative d'une signalisation qui soit un acte de sensibilisation et pas de prévention.

Pierre AIDENBAUM rappelle que ce vœu sera déposé au Conseil de Paris par le groupe de M. SOLÈS et cette discussion aura lieu en Conseil de Paris. M. AIDENBAUM n'a pas de religion particulière là-dessus. L'espace public parisien est déjà très encombré. C'est une réflexion à avoir. Pour ce vœu, trois voix favorables, quatre contres, six abstentions. Le vœu est rejeté.

25. V3-2018-100 — Vœu relatif à la nouvelle dénomination du Centre de Santé Au Maire Volta — Yvonne Pouzin.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que le centre de santé Au Maire Volta va fermer ses portes avant une réouverture mi-2019. Ce chantier coûte un million d'euros et permettra d'augmenter le nombre de consultations de plus de 125 heures (325 heures de

consultation dans ce centre). Il a été décidé de soumettre une liste de quatre femmes scientifiques en lien avec Mme LARDY aux usagers. Le dépouillement a eu lieu lundi matin en public à la Mairie. Il y a eu 1888 votants, 29 nuls et blancs, 134 votes sur Internet. Le nom ayant eu le moins de votes est Dorothée CHELLIER, la première femme médecin de l'Algérie française, ensuite c'est Augusta Klumpke, femme médecin de l'APHP précédée par Madeleine Pelletier, première psychiatre, antimilitariste et féministe. La femme scientifique qui a eu le plus grand nombre de voix est Yvonne Pouzin, spécialiste de la tuberculose et de son traitement. Elle est devenue la première femme médecin des hôpitaux. L'ancien centre de santé s'appellera donc le centre de santé Yvonne Pouzin si le Conseil de Paris le valide.

Pierre AIDENBAUM procède au vote en l'absence d'interventions. Avis favorable à l'unanimité. M. AIDENBAUM note que toutes les personnes présentes assistent à un Conseil d'arrondissement historique. C'est le dernier Conseil d'arrondissement de M. Eric HARSTRICH qui prend sa retraite. Toute l'assemblée recevra une invitation au pot de départ de M. HARSTRICH qui aura lieu début octobre. Travailler avec des personnes comme M. HARSTRICH avec ses compétences et sa convivialité, c'est un bonheur. Dans sa vie de Maire, M. AIDENBAUM n'a pas toujours eu affaire à des directeurs généraux des services comme M. HARSTRICH. Très souvent, d'autres arrondissements ont essayé de le débaucher. Il a été décidé de le remplacer par Mme Michèle MARGUERON, actuellement directrice générale adjointe et qui sera nommée officiellement dans quelque temps. Pour la connaître dans d'autres fonctions, c'est sûrement un très bon recrutement, mais il faudra qu'elle fasse ses preuves !

La séance est levée.